



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Devenir ingénieur ou vétérinaire avec un BTSA/BTS/BTSM

Voie « BTSA et BTS » des concours agro-véto :
une nouvelle voie d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires



Qui est concerné ?

Pour l'entrée en écoles nationales agronomiques

Les étudiants et les apprentis en 2^e année d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation des territoires ruraux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie).



Les titulaires d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation des territoires ruraux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie)

Pour l'entrée en écoles nationales vétérinaires

Les étudiants et les apprentis en 2^e année d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation des territoires ruraux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie)



Les titulaires (uniquement l'année qui suit l'obtention de leur diplôme) d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation des territoires ruraux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie)

→ Les candidats à la voie BTSA et BTS peuvent :

- se présenter simultanément au concours agro et au concours véto
- se présenter simultanément à la voie BTSA et BTS et à la voie apprentissage du concours agro



Il est également possible de poursuivre des études en licence professionnelle avant de se présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques (ou à la voie licence des concours communs d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires).



Plus d'infos sur les concours, les spécialités éligibles
et le nombre de places ouvertes sur :

concours-agro-veto.net



	Voie BTSA et BTS		Voie Apprentissage
	ENV (vétérinaire)	AGRO (ingénieur)	AGRO (ingénieur)
Inscription	Durant 2 ^e année de BTSA, BTS ou BTSM		Durant 2 ^e année de BTSA, BTS ou BTSM
	Et l'année qui suit l'obtention de ces diplômes	Après BTSA, BTS ou BTSM	Après BTSA, BTS ou BTSM (ou après une poursuite d'études en licence professionnelle)
Phase d'admissibilité	Sélection sur dossier		
	Épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques		
			Anglais
Phase d'admission	Mini entretiens multiples pour apprécier et valoriser diverses aptitudes (parcours, aptitudes développées en projets et stages, motivations, projets personnel et professionnel, échanges sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation et au secteur agronomique et/ou vétérinaire).		Entretien avec les jurys des 3 écoles choisies : projet professionnel, motivation et échanges sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation et au secteur agronomique
Rentrée année n	1 an de classe agro-véto post-BTSA et BTS en lycée : - en section vétérinaire pour les lauréats du concours « véto » ; - en section ingénieur pour les lauréats du concours « agro ». Enseignements en classe agro-véto : sciences (biologie-écologie, mathématiques-informatique, physique-chimie), anglais, lettres-philosophie. Les enseignements privilégient des pédagogies actives, un accompagnement du travail personnel, la conduite de projet à travers des enseignements interdisciplinaires sur la médiation scientifique et sur la conduite d'une recherche scientifique.		Entrée en école nationale agronomique sous statut apprenti
Rentrée année n+1	Entrée en école nationale agronomique ou vétérinaire (en fonction du concours réussi en amont). Une place en école est assurée aux lauréats, sous réserve de validation des 60 crédits ECTS de l'année de classe agro-véto post-BTSA et BTS (contrôle continu et 2 sessions d'épreuves communes aux classes).		

Les écoles nationales d'agronomie pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Ces écoles forment des ingénieurs en agronomie, en agroalimentaire, en foresterie, en construction bois, en environnement, en paysage, mais aussi en génie de l'eau, amenés à répondre aux problèmes de nature scientifique, sociale et économique posés par les technologies du vivant, telles que la génétique, la nutrition, l'alimentation, la microbiologie, l'hydrologie, la gestion financière, l'aménagement...

- Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
- École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)
- École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES)
- École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'université de Lorraine (ENSAIA)
- École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse (ENSAT)
- Institut Agro Dijon, Institut Agro Montpellier et Institut Agro Rennes-Angers de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro)
- École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (Oniris VetAgroBio Nantes)
- Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)



Les écoles nationales vétérinaires

Elles forment des vétérinaires soignant les animaux d'élevage, de compagnie, de sport... Ils exercent également leur métier dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics. Acteurs incontournables de la santé publique et de la sécurité sanitaire des aliments, les vétérinaires sont à l'interface des santés animale, humaine et environnementale. Ils participent notamment aux programmes de gestion des espèces et des populations animales urbaines ou rurales, de préservation de la santé publique et de développement durable, dans le cadre d'une approche « One Health » (une seule santé).

- École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)
- École nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup)
- École nationale vétérinaire de Nantes (Oniris VetAgroBio Nantes)
- École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)